



## CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Séjour en Angleterre du 23 au 28 avril 2023

### 1. ARTICLE 1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

#### 1.1 Pouvoir adjudicateur

Collège Joachim du Bellay  
9 rue des Roches  
BP 30071  
86200 Loudun  
Tel : 05-49-98-16-51

#### 1.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Madame Agnès BRUNELLE-FRAUILICH – Principale du collège

#### 1.3 Personne responsable du suivi de l'exécution du marché

Madame Catherine VIVIER - Gestionnaire

#### 1.4 Date d'envoi de l'avis à la publication

Lundi 26 septembre 2022

#### 1.5 Date limite de remise des offres

Lundi 17 octobre 2022 – 17h

#### 1.6 Date prévisionnelle des prestations

Du 23 au 28 avril 2023

### 2. ARTICLE 2 - OBJETS DES MARCHES ET DISPOSITIONS GENERALES

#### 2.1 Objet des marchés

Séjour en Angleterre

#### 2.2 Classification des produits

Services

#### 2.3 Type de marché de fournitures

Achat

## 2.4 Type de procédure

Marché à procédure adaptée

## 2.5 Décomposition en lot

Le marché comprend un lot unique

## 2.6 Délai d'exécution et de validité des offres

Fin avril 2023

# 3. ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent marché est régi par les articles du chapitre III du code de la commande publique.

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité :

- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les documents annexes fournis par le titulaire.

# 4. ARTICLE 4 - LIVRAISONS ET GARANTIES

## 4.1 Livraison

Les services et prestations sur place devront correspondre exactement à ceux proposés dans l'offre.

## 4.2 Garanties

Une assurance annulation groupe sera automatiquement incluse dans l'offre. Cette annulation pourra être mise en œuvre sur notification du chef d'établissement.

# 5. ARTICLE 5 - FACTURATION – UNITE MONETAIRE

## 5.1 L'offre présentée sera chiffrée en euros

Pour l'ensemble du marché, l'unité monétaire est l'euro. Les modalités de facturation seront conformes à la circulaire n°97-193 du 11/09/1997.

## 5.2 Le règlement

Le règlement sera effectué par mandat administratif après production de la facture.

# 6. ARTICLE 6 – AVANCE

## 6.1 Acomptes

Des acomptes peuvent être versés aux sociétés de voyage au vu de ses contrats (originaux signés par les deux cocontractants) et sur facture originale. Les acomptes ne peuvent excéder 70% du coût global du voyage.

Le solde ne peut être versé que si l'établissement est en possession des billets ou sur présentation d'un certificat administratif attestant que l'établissement est en possession de tous les documents constitutifs nécessaires à la bonne réalisation du voyage (dérogation à la règle du paiement après « service fait »).

## 6.2 Retenue de garanties

Aucune retenue de garantie ne sera appliquée.

## 7. ARTICLE 7 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du collège Joachim du Bellay, 86200 Loudun - Lycée Jean Moulin – 79100 THOUARS

## 8. ARTICLE 8 – PRESENTATION DE L'OFFRE

Les candidats devront joindre à l'offre les justifications suivantes :

- Déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du code des marchés publics.
- Document URSSAF attestant du paiement des cotisations dues.
- Attestation de non condamnation pour infraction au code du travail.
- Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
- La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire.
- Certificats de conformité à des spécifications ou des normes.
- RIB
- Le cas échéant, pouvoir du/des signataires.
- Les documents demandés dans le CCTP.

Rédaction de l'offre – représentativité du signataire de l'offre

- Les offres devront être rédigées en langue française ainsi que tous les documents contractuels.
- La signature du candidat apposée sur les documents devra être manuscrite et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat :
  - o Soit le représentant légal du candidat
  - o Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas les délégations doivent figurer à l'appui de l'acte d'engagement.

## 9. ARTICLE 9 - DEPÔT DES OFFRES

*Modalités de dépôt des offres :* **Avant le 17 octobre 2022 – 17h**

L'offre pourra être transmise :

- Soit par courrier Au Collège Joachim du Bellay - 9 rue des Roches - BP 30071 - 86200 Loudun. Le pli comportera « OFFRE MARCHES PUBLIC – Séjour en Angleterre 2023 –«NE PAS OUVRIR»
- Soit déposée sur la plateforme AJI

## 10. ARTICLE 10 – EXAMEN DES OFFRES

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Qualité de service : 40%
- Prix : 40%
- Services associés : 10%
- Qualité du dossier présenté et des documents fournis : 10%

**Renseignements** : Les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus auprès de Madame Catherine VIVIER au 05.49.98.83.63.

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Madame Agnès BRUNELLE FRAULICH

